

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST PERFORMANCE

Rapport annuel au 29 septembre 2023

Commercialisateur : **OFI INVEST AM** **ABEILLE VIE**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **PricewaterhouseCoopers Audit**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier – 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 335 133 229

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest Performance

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Synthèse de l'offre de gestion

Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
	Résultat net	Plus-values nettes réalisées					
FR0007488689	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	152 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie.	Pas de minimum	Pas de minimum

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du FCP vise à rechercher, sur la durée de placement recommandée supérieure à deux ans, une performance au moyen d'une gestion active de l'allocation entre les marchés et classes d'actifs, via une exposition aux marchés de taux et/ou aux marchés actions de toutes zones géographiques en se comparant à l'indice composite 40% EURO STOXX® + 10 % MSCI World Ex EMU + 50% JPM EMU.

Indicateur de référence

Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCP ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent.

Toutefois à titre indicatif, la performance du FCP pourra être comparée à celle de l'indice composite suivant :

- 40% EURO STOXX® : cet indice actions est composé des principales capitalisations de la zone Euro, libellé en euro, présentes dans l'indice STOXX® Europe 600. Il est calculé quotidiennement et publié par STOXX Limited ;
- 10% MSCI World Ex EMU : cet indice est un indice action constitué des actions de grande capitalisation des pays développés hors celle de la zone euro, libellé en euro. Il est calculé quotidiennement et publié par MSCI Limited ;
- 50% JPM EMU : cet indice obligataire est composé des emprunts gouvernementaux de la zone Euro, libellé en euro, de toutes maturités. Il est calculé quotidiennement et publié par JP Morgan.

Le FCP est géré de façon active. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différents de celles de la composition de l'indicateur de référence.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs.

Le portefeuille pourra être exposé entre 0% et 100% de l'actif net sur les marchés d'actions et/ou de taux français ou étrangers :

- Entre 0% et 100% de l'actif net aux actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote de sociétés français ou étrangers ;
- Entre 0% et 100% de l'actif net aux titres de créances ou instruments du marché monétaire.

Le FCP pourra être exposé aux marchés des pays émergents dans la limite de 10% de l'actif net.

Le FCP pourra être exposé au risque de change dans la limite de 100% de l'actif net.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

Poche « actions » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- En fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gérant surpondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs ;
- Puis les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Poche « taux » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- Sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres ;
- Respect de la fourchette de sensibilité du FCP, comprise entre 0 et +8.

L'allocation d'actifs est décidée en fonction de l'anticipation faite sur les marchés d'actions et de l'anticipation faite sur l'évolution des grandes zones économiques et sur celle des devises. La cible est une allocation équilibrée entre les deux classes d'actifs en vue de protéger et de valoriser le capital.

L'exposition pourra être ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant les dérivés.

L'investissement pourra être également être réalisé entre 0% et 50% de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM.

S'agissant des OPC, ils seront sélectionnés en fonction de leur compatibilité avec l'indicateur de référence, de la connaissance du profil de risque et du processus de gestion et de la qualité de la relation avec le gestionnaire.

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, le Fonds est dit « Article 6 » au sens du Règlement SFDR. Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Les actifs hors dérivés intégrés :

❖ *Actions et titres donnant accès au capital :*

Le portefeuille pourra être investi entre 0% et 100% de l'actif net aux actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote de société.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés, est de 50% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques. Les émetteurs sélectionnés relèveront de toutes zones géographiques, dont des pays émergents dans la limite de 10% l'actif net, et seront libellés en toutes devises.

Les titres détenus relèveront de toutes tailles de capitalisations dont de petites capitalisations dans la limite de 10% de l'actif net.

❖ **Titres de créance et instruments du marché monétaire :**

Le portefeuille pourra être investi entre 0% et 100% de l'actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créance et instruments du marché monétaire, est de 50% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Obligations souveraines
- Obligations high yield
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor

Les émetteurs sélectionnés relèveront de toutes zones géographiques, et dans la limite de 10% de l'actif net, de pays émergents. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Ces titres pourront être libellés en toutes devises.

Les titres pourront relever de toutes les notations. Le FCP pourra investir dans la limite de 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

❖ **Actions et parts d'OPC :**

Le FCP pourra investir jusqu'à 50% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	50%
FIA de droit français*	30%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	30%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

• Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

• Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

• Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

• Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché
- Autre stratégie

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

- Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

- Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'opérations.

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut), et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, le FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçues peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

Risque de change

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé de manière accessoire à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (high yield) (haut rendement)

L'OPCVM peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque de liquidité

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque en matière de durabilité

Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Bien que la société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :

Risque lié aux pays émergents

Le FCP peut investir en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risque lié à l'investissement dans des petites capitalisations

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Garantie ou protection

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Durée de placement recommandée

Supérieure à deux ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

03/10/2022 :

- Le FCP, anciennement Aviva Performance, a changé de dénomination au profit d'Ofi Invest Performance.
- Changement charte graphique.

31/12/2022 :

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT a été apportée à la société OFI ASSET MANAGEMENT avec date d'effet au 31 décembre 2022.

01/01/2023 :

- En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, le FCP a changé de société de gestion au profit d'Ofi Asset Management, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12 étant précisé que la nouvelle société de gestion a également changé de dénomination pour devenir « Ofi Invest Asset Management » à compter du 1er janvier 2023.
- Remplacement du DIC1 par un DIC PRIIPS + % frais d'entrée + Changement de commissaires aux comptes au profit du Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit (auparavant Cabinet Ernst & Young & Autres.).

01/09/2023 :

Mise à jour de la documentation réglementaire : modification DIC PRIIPS, ajout d'un avertissement sur les gates + modification de calcul de la valeur liquidative.

- **Mise à jour du document-type DIC PRIIPS** pour donner suite aux différentes précisions doctrinales apportées par le régulateur depuis son entrée en vigueur le 1er janvier 2023, le document d'information clés (« DIC ») issue du règlement (UE) n° 1286/2014 dit « Règlement PRIIPS » associé au FCP et initialement publié par la société de gestion a été mis à jour.
- **Ajout d'un avertissement en l'absence d'introduction d'outils de gestion de la liquidité** : l'avertissement-type ci-dessous a été inséré dans le prospectus du FCP afin de mettre en garde les investisseurs sur le risque accru de suspension totale des souscriptions et des rachats en cas de circonstances exceptionnelles du fait de l'absence d'introduction d'un mécanisme de plafonnement des rachats ("gates") :
« En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité du FCP à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ce FCP ».
- **Modification des modalités de calcul de la valeur liquidative** : Ofi Invest Asset Management a décidé, pour des contraintes opérationnelles, que la valeur liquidative du FCP sera calculée de façon quotidienne à l'exception des jours fériés légaux en France.

Les autres caractéristiques du FCP demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre FCP que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

La documentation réglementaire du FCP actualisée en conséquence est disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com depuis le 1er septembre 2023.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

Sur les douze derniers mois, les marchés ont reflété des changements réguliers de scénarios économiques. Ces changements concernent principalement l'inflation, qui a fait son retour après une longue période de déflation. Depuis un an, cette inflation se normalise, notamment aux Etats Unis où elle est passée de 7,7% en septembre 2022 à 3% sur la fin du mois de juin 2023. En zone euro, elle a atteint 10,6% sur le début de période, avant de finalement se stabiliser autour de 5,2% un an plus tard. Néanmoins, le processus de désinflation n'est pas terminé et des problématiques subsistent. En effet, l'inflation sous-jacente reste à ce jour préoccupante notamment via la composante des services, dont la dynamique dépend de la résilience de la demande. En parallèle, et alors que les prix de l'énergie avaient reflué sur la fin d'année 2022, on note un rebond significatif des prix et principalement sur le baril de pétrole qui a augmenté de plus de 25% sur le dernier trimestre.

Face à cette forte remontée de l'inflation et afin de freiner l'économie et d'apaiser la demande, la Banque Centrale Européenne (BCE) a augmenté ses différents taux directeurs depuis un an, atteignant des niveaux que nous n'avions pas connus depuis de nombreuses années. Ainsi, après dix hausses consécutives, le taux de dépôt de la BCE est passé de -0,50% en juillet dernier à 4% à la fin du mois de septembre 2023. De l'autre côté de l'Atlantique, les taux directeurs de la Réserve Fédérale américaine (FED) ont suivi la même tendance et se situent dans la fourchette de 5,25%-5,50%, après une augmentation de 225 points de base (bps) au cours de la dernière année. Lors des deux dernières réunions, la FED a maintenu, comme anticipé, ces taux directeurs inchangés. Elle s'est néanmoins montrée déterminée en ne fermant pas la porte à une dernière hausse de taux sur la fin d'année 2023.

Ces importantes augmentations de taux, combinées aux problèmes persistants liés à l'inflation, ont suscité des craintes d'un atterrissage brutal de l'économie, et les discours évoquant une récession se sont multipliés. Il est toutefois indéniable que les différentes économies se sont révélées plus résilientes que prévu. Si la croissance mondiale sera probablement meilleure qu'attendue, tout en restant légèrement inférieure à 3 %, les véritables surprises se cachent dans la répartition géographique de cette croissance. Les États-Unis ne cessent de surprendre par la résilience de leur activité économique et parviennent à compenser la déception chinoise ainsi que la stagnation de l'économie européenne. De plus, la dispersion de la croissance entre les pays s'amplifie, avec l'Espagne et la France qui surperforment l'Allemagne et l'Italie, davantage pénalisées par les séquelles de la crise énergétique et plus récemment par la faiblesse chinoise.

Cependant, les effets néfastes du resserrement drastique des politiques monétaires commencent à se faire sentir dans l'économie réelle et touchent certains acteurs considérés comme "fragiles". Le secteur bancaire, ébranlé par la hausse rapide des conditions de financement, a été particulièrement secoué au mois de mars 2023, avec la faillite de la Silicon Valley Bank suivie par la chute de Crédit Suisse. Le secteur de l'immobilier peine également. La réévaluation du coût de financement de l'immobilier devrait s'étaler encore sur plusieurs trimestres, et pourrait amener une nouvelle dépréciation des prix.

Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à long terme sur les bons du Trésor à 10 ans ont continué d'augmenter. On constate une hausse d'environ 74 points de base (bps) sur l'année, atteignant même son point haut de 4,60% à la fin du mois de septembre. Ce mouvement a principalement été entraîné par des révisions à la hausse de la croissance américaine, mais aussi par le discours ferme de la FED lors de sa dernière réunion. On observe une tendance similaire sur les taux européens. En effet, le taux allemand à 10 ans a augmenté de 73 bps sur la période. L'OAT 10 ans se situe quant à elle sur des niveaux autour de 3,40% après une augmentation de 68 bps sur l'année.

Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux sur l'année. Cependant, même si quelques hausses de taux se sont encore matérialisées en 2023, le segment des obligations d'entreprise semble avoir une meilleure orientation, avec des rendements plus attractifs et un positionnement intéressant en termes de couple rendement/risque.

Sur l'exercice, dans la zone euro, l'écart de rendement (spread) s'est légèrement resserré. En effet, mises à part les tensions survenues à la suite des faillites bancaires et la crainte d'un ralentissement économique pouvant détériorer les bilans des entreprises, on constate que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont réduites. Nous considérons aujourd'hui les niveaux de rendement attractifs, notamment sur le segment du High Yield (HY). Les fondamentaux des entreprises restent bien orientés et les prévisions rassurantes. D'autre part, les taux de défaut ne devraient pas remonter significativement dans les prochains mois. Sur cette classe d'actifs, les spreads actuels correspondent à des niveaux de taux de défaut qui s'élèvent à 8,0 % contre 3,8 % anticipés par les agences.

Actions :

Les marchés actions ont rebondi de manière significative depuis le mois d'octobre 2022, portés par l'amélioration des perspectives économiques. Les actions internationales ont ainsi enregistré une progression de plus de 21.95% (en total return & devise locale) sur la période, tandis que l'indice S&P 500 des actions américaines a augmenté de plus de 19.5%. En Europe, les actions ont également connu un excellent début d'année, soutenues par la normalisation sur le front énergétique. Ainsi, il convient de souligner la bonne tenue des marchés européens sur la période, avec une performance annuelle d'environ +29% pour l'Eurostoxx 50 et +26.7% pour le CAC 40. La dépendance à la Chine, qui a soutenu les marchés européens en début de période, est maintenant vécue comme un désavantage, illustré par des messages plus prudents de certains industriels.

Politique de gestion

Politique d'allocation :

Sur le dernier trimestre 2022, nous étions sous-pondérés sur les actions japonaises en raison des incertitudes autour de la banque centrale japonaise jusqu'en novembre. Nous avons ensuite plutôt sous-pondéré les actions européennes compte tenu des niveaux de taux et de nos perspectives de ralentissement économique sur cette zone ; en revanche nous avons constitué des positions sur les actions chinoises (large et mid caps) en anticipation de la réouverture de l'économie suite à la politique zéro Covid. Sur la durée, nous avons neutralisé nos positions en début de trimestre puis mis en place des couvertures sur la partie longue de la courbe Euro (30 ans), compte tenu des tensions inflationnistes persistantes menant la Banque Centrale à durcir sa politique monétaire. Nous avons par ailleurs renforcé notre position à la surperformance des obligations américaines au détriment des obligations européennes, dans la perspective d'un ralentissement plus avancé aux Etats-Unis. Nous avons également mis en place une stratégie d'écartement du spread entre le BTP italien et le Bund allemand, suite au resserrement de ce spread qui nous apparaissait trop important, au vu du contexte économique et politique difficiles. Sur le crédit, nous avons conservé nos positions sur le High Yield Euro et nettement renforcé le crédit IG, afin de profiter de la compression du spread. Sur les diversifications actions, nous avons renforcé la stratégie de surperformance de l'énergie à l'approche d'un hiver où les difficultés d'approvisionnement sur le gaz pourraient se manifester s'il se montrait rigoureux. Nous avons également sur faiblesse renforcé notre position de surperformance des petites & moyennes capitalisation américaines vs grandes capitalisations, toujours décotées. Nous avons aussi complété nos positions sur les dividendes, avec une position longue sur les dividendes versés en 2023, basés sur les résultats 2022 quasi définitifs, et une position vendeuse sur les dividendes 2024 pouvant au contraire être affectés par le ralentissement économique. Pour finir, sur les devises, nous avons initié une position long Yen contre Dollar, suite à l'intervention du Japon pour soutenir sa devise.

Au cours du premier trimestre 2023, nous avons rapidement levé nos couvertures sur les actions européennes et mis en place des stratégies optionnelles sur l'Eurostoxx 50 gagnantes si les marchés accéléraient à la hausse ou en cas de baisse. Par ailleurs, nous avons allégé de 2pts les actions chinoises, la reprise économique semblant moins forte qu'anticipé. Sur la duration, nous avons progressivement levé nos couvertures sur les taux Euro, notre scénario étant à un ralentissement de la hausse des taux de la BCE. Parallèlement, sur les taux américains, nous avons acheté des couvertures pour nous protéger d'un ralentissement plus marqué de l'activité américaine menant la FED à couper plus tôt ses taux. Sur le portage crédit, nous avons maintenu nos positions sur l'Investment Grade, renforcé celles sur le High Yield et mis en place des positions sur la dette émergente (devises fortes puis devises locales) en prévision de l'assouplissement monétaire sur cette zone. Au niveau des diversifications actions, nous avons pris nos profits sur les small & mid caps US en amont du stress bancaire régional au mois de mars. Nous avons aussi réduit de moitié le secteur de l'énergie, impacté par le ralentissement de l'économie chinoise. Enfin, la BoJ commençant à sortir de sa politique de taux zéro, nous avons mis en place une stratégie de surperformance des banques japonaises. Les stratégies sur dividendes ont été de leur côté coupées dès janvier. Sur les devises, nous avons clôturé début janvier notre position sur le Yen, et au cours du trimestre, nous avons investi sur le dollar australien contre dollar néo-zélandais, pour tirer profit du différentiel de politique monétaire entre ces deux pays.

Sur le troisième trimestre, nous avons maintenu nos positions optionnelles jusqu'en juin où nous avons préféré les substituer par des positions fermes sur l'Eurostoxx 50 et le S&P, compte tenu des bonnes nouvelles sur l'activité économique. En revanche, nous avons clôturé en fin de période nos expositions à la Chine, les espoirs de rebond s'étant dissipés. Sur la duration, nous avons repris de la duration sur les taux américains, la FED s'approchant selon nous de la fin de son resserrement monétaire. Sur les stratégies de portage crédit, nous avons commencé à prendre des profits sur les obligations Investment Grade. En termes de diversifications actions, nous avons complètement sorti l'énergie au profit d'une nouvelle position de surperformance des large cap au détriment des small & mid caps US, doublement impactées par la hausse des taux et le ralentissement économique.

Au quatrième trimestre de l'exercice, nous avons maintenu notre surexposition actions, tant sur l'Europe que sur les Etats-Unis. Sur la duration, nous avons de juillet à septembre mis en place des couvertures sur les taux japonais après que la banque centrale japonaise a décidé de remonter le taux maximal des emprunts d'état. Le marché de l'emploi aux Etats-Unis demeurant dynamique, les risques de resserrement monétaire augmentant, nous avons coupé nos positions sur les taux US en fin de période. Pour autant, nous avons mis en place une stratégie de pentification sur la courbe américaine, au cas où le resserrement monétaire prendrait fin plus tôt. En Europe, nous avons ajouté de la duration sur le 10 ans britannique, l'activité économique montrant de clairs signes de faiblesse. Dans un premier temps, nous avons vendu des obligations allemandes, pour limiter la duration globale puis nous avons levé cette couverture en fin de trimestre, faisant ainsi remonter la duration. Nous avons globalement réduit nos stratégies de portage, en réduisant voire sortant certaines positions, notamment sur la dette Investment Grade. Sur les diversifications actions, nous avons sorti nos positions sur les banques nippones. Concernant les devises, nous avons initié des positions sur la couronne norvégienne contre euro, la baisse des rentrées fiscales liées au pétrole amenant à moins de pressions vendeuses sur la devise norvégienne. Enfin, pour réduire le risque global du portefeuille, nous avons acheté du dollar jusqu'à 4,5% du portefeuille, puis l'avons soldé en gains.

Poche actions :

Une fois de plus, les prévisions ont été démenties par les marchés depuis 12-18 mois. Après la plus forte hausse de taux courts enregistrée depuis l'ère Volcker, les hypothèses de ralentissement économique aux Etats-Unis étaient largement bien ancrées en ce début d'exercice. En conséquence, les perspectives de croissance de résultats des entreprises semblaient suspectes, et l'opinion générale tournait vers une correction des marchés actions développés. Seuls les marchés émergents devaient à peu près sortir leur épingle du jeu, sous l'effet d'une réouverture chinoise pleine de promesses.

La fin d'année 2022 s'est illustrée par des performances boursières directement influencées par les évolutions haussières des marchés de taux. Les valeurs technologiques et de croissance restaient sous pression, alors que les titres estampillés « value » tiraient leur épingle du jeu. La rotation stylistique démarrée fin 2021 se poursuivait donc, et permettait de combler une (petite) partie des écarts de valorisation accumulés ces dernières années. Il était d'ailleurs intéressant de constater que, une fois n'est pas coutume, les marchés européens menaient la danse des marchés développés. Mais au début du premier trimestre 2023, les marchés ont changé de régime.

D'une part, la transmission de la politique monétaire à la sphère réelle de l'économie semblait prendre beaucoup plus de temps qu'escompté. Nombre d'entreprises ont commenté tout au long de l'exercice sur le fait qu'elles ne voyaient pas de ralentissement de la demande finale, et que les consommateurs, éléments essentiels à la croissance économique dans les pays développés, répondaient toujours présents. Les excédents d'épargne accumulés post Covid, ainsi que les hausses de salaire enregistrées depuis les réouvertures des économies, ont permis aux agents économiques de maintenir leur pouvoir d'achat. Les publications de résultats du premier semestre ont plutôt incité le consensus des analystes à revoir les prévisions de résultats à la hausse, notamment aux Etats-Unis. Certes, les volumes de vente pouvaient parfois apparaître décevants, mais ils étaient plus que largement compensés par des effets prix importants. L'inflation des coûts des entrants était bien transférée aux consommateurs finaux, et les marges demeuraient résilientes. Il n'en fallait pas plus pour battre en brèche les hypothèses pessimistes de début d'année, et permettre aux marchés actions de déjouer les pronostics en s'offrant une nouvelle jambe de hausse, aidée par le positionnement très prudent des investisseurs en début d'exercice.

Mais le réel élément de surprise de l'année est venu du secteur technologique américain. L'avènement de chat GPT, et plus l'emballement au sujet de l'Intelligence Artificielle générative, a entraîné les sociétés gravitant autour de la thématique. A ce titre, le NVIDIA a largement tiré son épingle du jeu, avec un triplement de son cours de bourse, porté par une progression très impressionnante de son carnet de commandes. La contagion de la hausse à l'ensemble des plus grosses capitalisations technologiques (« the magnificent seven !») a permis au SP500 de poursuivre sa progression, mais avec une extrême concentration des performances au sein de l'indice. Ainsi, en fin d'exercice, l'indice américain affiche une hausse de plus de 21%, mais à laquelle participe un nombre restreint de sociétés, la moitié des composantes affichant même une performance annuelle négative.

Les marchés européens s'en tirent relativement bien en affichant une hausse annuelle proche de 20%, cela malgré un environnement économique largement moins porteur que celui rencontré aux Etats-Unis. L'économie allemande, première de la zone, est à l'arrêt, doublement pénalisée par l'héritage de la crise énergétique de 2022, et l'absence de réaccélération chinoise. Le déstockage et le phénomène de normalisation des carnets de commandes ont entraîné les indicateurs avancés comme le PMI manufacturier en territoire récessif. Toutefois, la bonne tenue de la consommation permet aux économies de la zone de ne pas sombrer et aux entreprises de tenir leurs objectifs de résultats. L'absence de déception couplée à la faible valorisation des marchés européens ont soutenu leur progression.

En termes de gestion, dans ce contexte incertain des marchés, le biais défensif du Fonds a été maintenu tout au long de la période de l'exercice. Sur la partie sectorielle, quelques arbitrages ont été opérés pendant la période. Parmi eux, nous pouvons noter l'augmentation de l'exposition du portefeuille aux banques et aux utilities, avec à la fin de l'exercice une surpondération sur les deux secteurs. Alors que dans les banques, BBVA et UNICREDIT ont été préférées, au sein des utilities, secteur porté par la transition énergétique, le choix s'est porté sur E.ON, ENGIE et ENEL. Enfin, il est également intéressant de souligner la réduction de l'exposition du portefeuille au secteur de l'agro-alimentaire (prise de profit notamment sur PERNOD RICARD) et des médias (sortie d'UMG). Par ailleurs, l'année 2023 a été marquée par la sortie d'un poids lourd de la cote, LINDE, nous amenant à effectuer quelques arbitrages. En effet, le titre LINDE est désormais coté aux USA en dehors de notre univers d'investissement. Outre la liquidation de ce titre, les positions sur AIR LIQUIDE, TELEFONICA et LVMH ont également été réduites au bénéfice de STMICRO, SAFRAN et NOVO NORDISK et d'une nouvelle ligne sur PANDORA.

Poche taux :

L'année a été marquée par la continuation du resserrement monétaire des grandes banques centrales afin d'endiguer une inflation mondiale qui est certes sur la pente descendante mais toujours largement au-dessus de la cible des 2%. Les marchés de taux ont donc été (à l'instar de l'année précédente) encore extrêmement volatiles, réagissant aux annonces de hausse et/ou pause des taux directeurs ainsi que de la réduction du bilan des Banques centrales (« Quantitative Tightening »). Les taux longs des pays développés ont suivi le mouvement de hausse des taux directeurs mais avec un rythme moins soutenu que ces derniers engendrant ainsi un fort aplatissement des courbes avec pour résultante des courbes de taux inversées sur l'ensemble de la période.

Il est important de souligner que la hausse générale des taux d'intérêt ne s'est pas faite en ligne droite, sans interruption. Le mois de janvier fut par exemple marqué par une baisse conséquente des taux long sous fonds de craintes d'une récession économique. En mars l'annonce de faillite de certaines banques régionales aux Etats-Unis ainsi que le plan de sauvetage de Crédit Suisse a vu grandir les craintes d'une fragilisation du système bancaire en réaction à la remontée brutale des taux provoquant ainsi une baisse de ces derniers. En cette fin d'année 2023 les Banques centrales (et notamment la BCE) semblent avoir atteint ou se diriger vers la fin de la remontée de leurs taux directeurs. Si l'inflation venait cependant à rester sur un plateau élevé, l'accélération de la réduction de leur bilan serait très certainement l'outil monétaire privilégié.

Dans la poche taux nous avons maintenu durant toute la fin d'année 2022 un positionnement de sous-sensibilité aux taux d'intérêt implémentée sur le segment de maturité 5-10 ans. Les taux ne nous paraissaient pas suffisamment en territoire restrictif pour commencer à reconstruire de la durée. Notre approche fut différente sur 2023 : conscients des impacts de cette forte remontée des taux sur l'économie mondiale nous nous attendions à ce que les taux restent dans un canal avec pour niveau moyen les 2.50% si on se réfère au taux 10 ans Allemand (taux de référence en Europe). Notre stratégie était donc de rester sous-sensible/neutre en sensibilité lorsque le taux 10 ans Allemand était autour des 2.00% / 2.20% puis d'ajouter graduellement par petites touches de la sensibilité une fois les niveaux de 2.40% / 2.50% atteints. Le dernier mouvement de septembre 2023 (forte hausse des taux provenant des US, où le marché de l'emploi reste très tendu et l'économie résiliente, avec un taux 10 ans Allemand touchant les 3%) nous a incité à terminer l'année avec une sur sensibilité de 0.85 année. Arrivant à la fin du cycle de hausse des taux directeurs, nous privilégions les maturités inférieures à 10 ans qui devraient être moins impactées par une éventuelle accélération de la réduction du bilan des banques centrales.

Le principal moteur de performance a donc été le directionnel sur les taux. Les positionnements visant à tirer des mouvements de taux entre pays de la zone euro auront seulement été initiés début 2023 avec une position d'écartement des taux italiens contre allemands qui aura protégé la poche en mars lors du stress bancaire. Nous avons à partir du milieu du troisième trimestre 2023 ajouter de la sensibilité via la France, l'Espagne et l'Italie mais plus dans un souci de diversification et de portage que d'une vue précise sur les valorisations respectives de ces pays par rapport à l'Allemagne (pays de référence en zone euro).

Performances

Sur la période, la performance du FCP a été de 8,85% contre 9,28% pour son indice de référence composite (40% EURO STOXX® + 10 % MSCI World Ex EMU + 50% JPM EMU).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début (fin sept22)	VL de fin (fin sept23)
OFI INVEST PERFORMANCE PART C/D	FR0007488689	30/09/2022	29/09/2023	8,85%	9,28%	455,80 €	493,52 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST PERFORMANCE	OPC	FR0010510479	OFI INVEST ISR MONETAIRE CT PART D	3 024 819,93	3 025 752,99
OFI INVEST PERFORMANCE	OPC	LU0290355717	DB X TRACKERS II SICAV DB X TRACKERS II EUROZONE GOV UCITS E	1 791 389,71	1 987 047,18
OFI INVEST PERFORMANCE	OPC	IE00BFNM3B99	ISHARES IV PUBLIC LIMITED COMPANY UCITS ETF	1 411 194,66	1 661 950,43
OFI INVEST PERFORMANCE	OPC	IE00B5M4WH52	ISHARES JP MORGAN EM LOCA GOV BOND UCITS ETF USD DIST EUR	1 161 704,34	364 922,82
OFI INVEST PERFORMANCE	OPC	FR0011024249	OFI INVEST ISR CREDIT BONDS EURO PART I	295 403,94	887 364,44
OFI INVEST PERFORMANCE	OPC	IE0000FCGYF9	INVESCO MARKETS PLC INVESCO S P CHINA A MIDCAP UCITS ETF	880 702,75	847 404,54
OFI INVEST PERFORMANCE	OPC	IE00B66F4759	ISHARES SURO HIGH YIELD CORP BOND UCITS ETF	811 166,25	266 523,47
OFI INVEST PERFORMANCE	OBLIGATIONS	IT0005419848	ITALIAN REPUBLIC 0.5% 01/02/2026	601 822,00	
OFI INVEST PERFORMANCE	OPC	LU0478205379	DB X-TRACKERS II- IBOXX EUR LIQUID CORPORATE UCITS ETF	574 392,96	582 356,31
OFI INVEST PERFORMANCE	OPC	LU1650490474	LYXOR EURO GOVERNMENT BOND DR UCITS ETF	409 852,85	582 027,17

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents/rapport-de-votes_OFI-AM_03-2023_FR.pdf

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante :

https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents/CR-frais-d-intermediation_abeille-AM.pdf

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : 1 739 131 euros
- Taux : Pas de position au 29/09/2023
- Crédit : Pas de position au 29/09/2023
- Actions – CFD : Pas de position au 29/09/2023
- Commodities : Pas de position au 29/09/2023

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : 18 413 909 euros
- Options : 453 577 euros

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- BNP PARIBAS SA
- CREDIT AGRICOLE CIB
- SOCIETE GENERALE

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 29/09/2023, Ofi Invest Performance n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Partie qualitative :

Préambule

La politique de rémunération conduite par le groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

La politique de rémunération est définie par le directeur général d'Ofi Invest et validée annuellement par le Comité des Nominations et Rémunérations d'Ofi Invest qui s'assure de sa mise en œuvre. Celui-ci est composé des représentants des actionnaires, le Directeur Général d'Ofi Invest et le Directeur des Ressources Humaines étant des invités permanents. La politique de rémunération et son application font l'objet d'une revue annuelle du directeur des Risques et de la Conformité d'Ofi Invest afin de s'assurer de sa conformité au regard des réglementations en vigueur.

Le Comité des Nominations et Rémunérations est l'un des Comités spécialisés du Conseil d'administration d'Ofi Invest. Il détermine notamment le cadre pour établir la politique de rémunération sur proposition du Directeur général d'Ofi Invest et les dirigeants des filiales concernées. Il notifie ses recommandations et propositions au Conseil d'administration concerné, lequel arrête la Politique de rémunération ainsi que son application pour chaque exercice.

En cas de délégation de gestion financière octroyée à une société de gestion tierce, chaque société veillera à ce que tout délégataire soit régi par des dispositions réglementaires en matière de rémunération similaires à celles qui lui sont applicables.

Principes

La rémunération globale se compose des éléments suivants :

Une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Rémunération fixe

La rémunération fixe représente la proportion majoritaire de la rémunération globale versée décorrélée de la performance des fonds gérés. Elle est suffisamment importante pour rémunérer chaque collaborateur au regard des obligations liées à la définition de son poste, au niveau de compétence requis, à la responsabilité exercée et à l'expérience acquise. Par ailleurs, le niveau des rémunérations fixes est en ligne avec les pratiques de marché en vigueur dans le secteur d'activité de gestion d'actifs en France. La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale et n'incite pas à une prise de risque excessive des collaborateurs. La rémunération fixe est versée en numéraire mais également, le cas échéant, sous forme d'avantages en nature tels que : voitures de fonction, logement. Chaque année une enveloppe d'évolution de la rémunération fixe est arrêtée, laquelle prend en considération le niveau d'augmentation de l'inflation.

Rémunération variable

La politique de rémunération variable est déterminée de manière à éviter des situations de conflit d'intérêts ainsi que pour prévenir, par les modalités mises en place à ce titre, des prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients. La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et intègre les spécificités de la Directive OPCVM 5 et MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération. Ces directives poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les risques de durabilité.

Pour rappel, les risques de durabilité sont définis par le règlement SFDR comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ». Cette politique de rémunération s'attache à mettre en œuvre des principes communs notamment en matière de risques de durabilité sachant que chaque structure de gestion dispose de sa propre politique de rémunération. Cette rémunération variable est à la fois individuelle (primes) et collective pour les sociétés signataires d'accords d'intéressement et/ou participation. Seule la rémunération variable individuelle est traitée dans cette politique de rémunération.

Dans un souci de clarté, le terme rémunération variable s'entend comme une référence à la rémunération variable individuelle. La partie variable de la rémunération n'est pas uniquement liée à la performance des portefeuilles et n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risques y compris les risques en matière de durabilité (par exemple les risques en matière de gouvernance tels que l'éthique des affaires..., mais aussi les risques physiques et de transition liés au changement climatique, etc.). La partie variable tient également compte d'éléments relatifs à la Responsabilité Sociale des Entreprises et en particulier de la qualité de l'Index Egalité Homme/Femme.

Personnel identifié

Dans chacune des sociétés concernées, l'identification des personnes concernées par le dispositif se fait en deux temps :

- Tout d'abord une sélection large par la fonction ;
- Ensuite une réduction de cette liste par application d'un filtre quantitatif qui exclut les personnes bénéficiant d'une part variable inférieure à un seuil (en relatif ou en absolu). En effet le régulateur cherche avant tout à encadrer les rémunérations variables significatives.

La première étape consiste donc à identifier les personnes de la société de gestion concernées par ces dispositions : ce sont toutes celles qui participent à la prise de risque au niveau des fonds, des mandats ou de la société de gestion, indépendamment de la nature du fonds (FIA ou UCITS) :

- Preneurs de risques (Gérants, Directeur de la Gestion) ;
- Dirigeants CODIR OFI Invest, COMEX Ofi Invest AM et dirigeants des filiales (Ofi Invest Lux et Ofi Invest IS) ;
- Responsables des fonctions de contrôle (RM, MO, DCCI, audit, juridique et DAF, RH, DSI) ;
- Personnels assimilés : toutes celles qui n'appartiennent pas aux catégories précédentes mais qui ont un niveau de rémunération variable équivalent. Le critère quantitatif sera variable > 30% du fixe (en brut) ;
- Enfin, au titre des recommandations MIFID (annexe II), les commerciaux.
- Au titre de la réglementation des entreprises d'investissements, la table de négociation (Ofi Invest IS) et la Compagnie Holding d'Investissement (CHI) Ofi Invest.

Détermination de l'enveloppe de rémunération variable

En ce qui concerne la rémunération variable, la répartition s'effectue en quatre temps, en cascade :

1. L'enveloppe globale est validée en tenant compte des résultats financiers de la société et ce d'autant plus si l'enveloppe de la rémunération variable porte le résultat à un résultat négatif. Elle tient compte des frais de surperformance et du résultat d'exploitation fixe. Cela relève d'une répartition de richesse entre les salariés et les actionnaires de la société. Ce point est apprécié en fonction de la rentabilité globale de la société.
2. Cette enveloppe globale est ensuite partagée en deux masses :
 - La part des frais de gestion liés à la performance qui revient aux équipes de gestion qui génèrent ces frais de gestion : cette première part est distribuée aux personnes concernées selon les règles proposées ci-dessous, en fonctions de critères quantitatifs et qualitatifs, conformément aux directives AIFM et OPCVM 5. Il est à noter que l'évolution de la réglementation va réduire considérablement la possibilité de percevoir de tels frais.
 - Le complément, constitué du reste.
3. Ce complément est ensuite réparti entre les unités opérationnelles en prenant en compte, entre autres, leur rentabilité, la performance des fonds dans leur univers concurrentiel, leur intérêt stratégique...
4. Pour chaque unité opérationnelle, les managers répartissent les enveloppes de façon discrétionnaire mais en prenant en compte :
 - Les objectifs fixés aux salariés ;
 - Leur contribution aux risques opérationnels ;
 - Le respect des objectifs SFDR ;
 - Et, pour les gérants d'OPC, le couple rendement / risque des fonds gérés.
 - Pour les gérants mandats : satisfaction du mandant sur la prestation de gestion, la performance financière sous contrainte comptable/ratio/réglementaire.

Nature de la rémunération variable

Le personnel identifié peut être amené à percevoir une rémunération variable en numéraire et en instruments tels que définis ci-après.

Modalités de versement

L'attribution de rémunération variable est discrétionnaire et est fondée sur des critères à la fois quantitatifs et qualitatifs variant selon les fonctions dans l'entreprise et les responsabilités des personnes : pour les preneurs de risques, le couple rendement / risque des fonds doit être retenu comme critère quantitatif.

Critères

Personnel concerné	Critères quantitatifs	Critères qualitatifs
Preneurs de risques	<p>Dispositions relatives aux FGV</p> <ul style="list-style-type: none">• Périmètre : les éléments ci-dessous ne se rapportent qu'à la part des FGVs revenant aux preneurs de risques.• Méthode :<ul style="list-style-type: none">o On procède au classement de chaque fonds dans son groupe témoin, selon la même approche que la veille concurrentielle. Ce groupe témoin sera établi conjointement par le marketing, les gérants, les multi-gérants et les directeurs de gestion. Les groupes témoins identifiés à ce jour devront être élargis, en restant toutefois plus resserrés et plus précis que l'univers Europerformance. Ils feront l'objet d'une mise à jour au moins annuelle.o Quatre horizons : 1 an, 2, 3 et 4 ans glissants.	<ul style="list-style-type: none">• la réalisation d'objectifs (par exemple, ceux fixés par le responsable hiérarchique dans l'évaluation annuelle du collaborateur) ;• l'observation de la politique de gestion des risques ;• la conformité avec les règlements internes ou externes... ;• le suivi des process de gestion. <p>En ce qui concerne la contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels supportés par les enveloppes de gestion et leurs gérants, on retiendra les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Risques réglementaires :<ul style="list-style-type: none">o Nouveaux types d'opérations : toute opération d'un nouveau type ou sur un nouveau marché sans vérification préalable

	<p>o Mesures : performances, volatilité historique, ratio de sharpe2, M2 ou bien ratio d'information, selon les classes d'actifs.</p> <p>Dispositions relatives à la prise en compte des risques de durabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablissement d'un score ESG pour les OPC et mandats classés article 8 ou 9 en vertu du règlement SFDR mesuré à chaque fin d'année et mise en œuvre d'un suivi de ce dernier 	<p>o Dépassements de ratios financiers et extra-financiers avérés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risques opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> o Ouvertures de comptes titres ou espèces sans accord opérationnel. o Saisie tardive : toute transaction saisie après la date d'opération (sauf US ou primaire); non- respect des cut off OPC. o O.S.T : Toute position vendue, alors que celle-ci est bloquée pour cause de participation à une O.S.T. o Toute opération effectuée qui entraîne un découvert titre en date de règlement. • Risques fiscaux : <ul style="list-style-type: none"> o Incident fiscal généré par une méconnaissance de la réglementation ou bien de la fiscalité locale. • Risques de durabilité : <ul style="list-style-type: none"> o Respect des process extra-financier o Respect des critères extra-financiers prévus dans les stratégies d'investissement le cas échéant, des fonds et des mandats. <p>Cette information devra comporter une analyse détaillée pour chaque gérant ou fonds à fréquence au moins annuelle</p>
Dirigeants	<p>Les critères d'attribution de bonus pour les dirigeants (présentés ci-dessous) s'apprécient sur la durée, il s'agit à la fois des performances de l'année et de leur tendance d'évolution à moyen terme, notamment pour ce qui relève de la satisfaction des clients, de la performance des produits et de l'amélioration des services fournis à la clientèle. Les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution du bénéfice d'exploitation ; • Réalisation d'objectifs stratégiques : <ul style="list-style-type: none"> o croissance des actifs ; o parts de marché ; o amélioration du mix produit ; o diversification produits ; o diversifications géographique... • Respect des valeurs du groupe • Critères RSE • Image, notoriété... 	<p>Evaluation ad hoc (360 ou autre)</p> <p>Ces critères sont ceux repris dans le rapport RSE à savoir les quatre piliers Social, Gouvernance, Environnement et Sociétal.</p>
Resp. fonctions de contrôle	<p>Sur le plan quantitatif, l'approche par les KRI (Key Risk Indicators) pourra être retenue, fondés sur des objectifs propres, indépendant des métiers qu'ils contrôlent.</p>	<p>Les critères retenus sont sous l'angle des risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.</p>
Les commerciaux	<p>Collecte ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evolution du chiffre d'affaires ; • Taux de pénétration ; • Réussites de campagne ; • Nouveaux clients... 	

Modalités de versement

Part de rémunération variable versée en numéraire et en instruments financiers	<p>Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.</p> <p>Pour les autres :</p> <p>Une part (60%) est versée immédiatement en cash et en instruments, selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50% de la rémunération variable est versée en numéraire en année 0 (à la fin du premier trimestre par exemple) sur la base des résultats de l'année précédente ; • 10% est alloué sous forme « d'instrument ». La période de rétention est fixée à six mois (déblocage donc à la fin du troisième trimestre)
Proportion de rémunération variable reportée	<p>Les 40% restant seront versés sous forme d'instrument, et libérés par tranches égales, au cours des trois années suivantes, sans période de rétention. Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes (notion de malus).</p> <p>Le principe d'un ajustement ex post à la hausse (notion de bonus) est exclu par le régulateur</p>
Durée de report	3 ans.
Politique de rétention / restitution (claw back)	<p>La durée de rétention des instruments versés en année 0 est fixée à six mois.</p> <p>Il n'existe pas de durée de rétention pour les instruments versés au cours des trois années suivantes.</p>

Malus	<p>Le malus résulte d'un ajustement au risque explicite a posteriori.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La répartition faite en « Année 0 » sur la base des résultats de l'année écoulée peut être modifiée ex post en Année 1, 2 et 3 si les des résultats obtenus viennent effacer tout ou partie des performances observées en Année 0. • La méthode retenue consiste à mesurer les performances du fonds sur les deux années, puis les trois et quatre années écoulées de la période de report en utilisant la même méthode que celle appliquée à la première année. • Le malus dépendra alors de l'évolution du classement (changement de quantile) par rapport à la situation initiale, au sein de l'univers concurrentiel. • Un malus sera par ailleurs appliqué dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> o Comportement frauduleux ou erreur grave ; o Non- respect des limites de risques ; o Non-respect des process ; o Départ de la personne. <p>Le principe d'un ajustement ex post à la hausse (notion de bonus) est exclu.</p>
-------	---

Instruments

La part non versée en numéraire est versée sous forme d'« instruments ». Ces instruments varient selon les catégories de personnel et permettent de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties (OPC, SGP et preneurs de risques) :

✓ Instruments pour les preneurs de risques et personnels assimilés

Les instruments doivent refléter l'évolution du (ou des) OPC(s) gérés ou, plus largement, l'évolution de la classe d'actif à laquelle il appartient. Pour les preneurs de risques (et assimilés), la part versée en instrument sera ainsi constituée d'une provision d'un montant indexé sur l'alpha moyen pondéré par les encours des fonds du panier déterminé. Dans tous les cas, le montant de ces enveloppes évolue donc à la hausse ou à la baisse en fonction des performances relatives des fonds.

✓ Instruments pour les dirigeants et autres personnels assimilés

Pour les autres catégories de personnel, les instruments seront constitués de provisions dont le montant sera indexé sur un panier global.

Un plan d'incitation Long Terme

C'est un plan de rémunération variable à 3 ans qui peut permettre de reconnaître, via l'octroi d'un certain nombre de « Phantom stock », pour les cadres identifiés, la performance long terme de ces bénéficiaires, qui, « du fait de leurs responsabilités, contribuent de manière directe au développement de la valeur du groupe et à ses résultats sur le moyen/long terme ». Les Phantom Stocks sont des actions virtuelles miroirs de la valeur réelle de l'action de la société. Elles donnent aux attributaires l'opportunité de bénéficier de l'appréciation des actions de leur société, sans pour autant en devenir, à aucun moment, actionnaire.

Partie quantitative :

Au titre de l'exercice 2022, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 14 616 399 euros, hors charges patronales. Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2022 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 389 933 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 0 euros.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2022, 2 171 123 euros concernaient les « cadres Supérieurs » (soit 9 personnes au 31 décembre 2022), 3 397 173 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 27 personnes au 31 décembre 2022).

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

Ofi Invest Performance n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'Ofi Invest Performance ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).



OFI INVEST PERFORMANCE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 septembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 septembre 2023**

OFI INVEST PERFORMANCE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OFI INVEST PERFORMANCE relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/09/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



OFI INVEST PERFORMANCE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.01.15 10:24:50 +0100



Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/09/2023	30/09/2022
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	26 661 775,53	27 504 420,80
Actions et valeurs assimilées	8 648 510,36	8 789 595,54
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	8 648 510,36	8 789 595,54
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	9 196 948,99	9 264 145,28
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	9 196 948,99	9 264 145,28
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	8 439 204,08	9 208 725,52
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 439 204,08	9 208 725,52
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	377 112,10	241 954,46
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	377 112,10	241 954,46
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	5 302 596,06	3 240 914,72
Opérations de change à terme de devises	5 008 351,40	2 759 891,43
Autres	294 244,66	481 023,29
Comptes financiers	33 021,97	81 547,47
Liquidités	33 021,97	81 547,47
Total de l'actif	31 997 393,56	30 826 882,99

Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/09/2023	30/09/2022
Capitaux propres		
Capital	22 771 582,28	23 199 600,36
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	3 529 837,39	3 649 969,60
Report à nouveau (a)	366,85	192,66
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	109 701,96	267 808,41
Résultat de l'exercice (a, b)	195 063,21	155 787,88
Total des capitaux propres	26 606 551,69	27 273 358,91
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	349 125,03	238 708,42
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	349 125,03	238 708,42
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	349 125,03	238 708,42
Autres opérations	-	-
Dettes	4 952 673,14	2 911 469,54
Opérations de change à terme de devises	4 934 298,25	2 812 964,91
Autres	18 374,89	98 504,63
Comptes financiers	89 043,70	403 346,12
Concours bancaires courants	89 043,70	403 346,12
Emprunts	-	-
Total du passif	31 997 393,56	30 826 882,99

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	34 138 808,60	11 848 588,51
ACTIONS	509 638,72	2 388 608,18
VENTE - FUTURE - EMINI RUSSEL	509 638,72	-
- OPTION - Marche a terme conditionnel	-	2 388 608,18
TAUX	33 629 169,88	9 459 980,33
- FUTURE - Marche a terme ferme	-	9 459 980,33
VENTE - FUTURE - EURO-BTP	329 190,00	-
VENTE - FUTURE - EURO-OAT	123 200,00	-
VENTE - FUTURE - US 10Y ULTRA	3 477 272,73	-
ACHAT - OPTION - SOFR 3M - PUT 94.50 - 2024-09	6 461 412,40	-
ACHAT - OPTION - SOFR 3M - PUT 94.75 - 2021-09	21 649 354,49	-
VENTE - OPTION - SOFR 3M - CALL 98.50 - 2024-06	1 588 740,26	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	39 956 253,25	7 889 309,58
ACTIONS	1 868 095,63	2 357 984,99
ACHAT - FUTURE - EURO STOXX 50	1 051 000,00	-
ACHAT - FUTURE - S&P 500 EMINI	817 095,63	-
- OPTION - Marche a terme conditionnel	-	2 357 984,99
TAUX	38 088 157,62	5 531 324,59
- FUTURE - Marche a terme ferme	-	5 531 324,59
ACHAT - FUTURE - EURO BOBL	578 750,00	-
ACHAT - FUTURE - EURO BUND	643 200,00	-
ACHAT - FUTURE - EURO BUXL	244 720,00	-
ACHAT - FUTURE - LONG GILT	2 388 194,60	-
ACHAT - FUTURE - US 2Y NOTE	7 467 038,17	-
ACHAT - FUTURE - US ULTRA BOND 30Y	784 710,74	-
ACHAT - OPTION - SOFR 3M - CALL 98.25 - 2024-06	1 848 309,09	-
VENTE - OPTION - SOFR 3M - PUT 94.625 - 2024-09	24 133 235,02	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	12 467,92	491,46
Produits sur actions et valeurs assimilées	292 566,62	352 672,63
Produits sur obligations et valeurs assimilées	188 323,29	142 534,28
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	493 357,83	495 698,37
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	9 676,50	3 872,54
Autres charges financières	-	254,83
Total (II)	9 676,50	4 127,37
Résultat sur opérations financières (I - II)	483 681,33	491 571,00
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	285 113,74	331 233,13
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	198 567,59	160 337,87
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-3 504,38	-4 549,99
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	195 063,21	155 787,88

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la Société de Gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC ne peut être supérieur à 1,50% TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Description des frais de gestion indirects

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais ne dépassera pas 2,00 % TTC.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, du résultat net et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, des plus-values réalisées, et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Actif net en début d'exercice	27 273 358,91	35 903 943,53
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	538 313,53	293 975,41
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 492 572,56	-3 687 467,35
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 332 803,00	1 454 425,87
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-965 776,97	-1 081 314,20
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 842 890,27	1 728 137,72
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 978 830,25	-1 917 551,69
Frais de transaction	-48 967,01	-22 440,14
Différences de change	56 020,24	103 881,14
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 039 209,19	-5 497 312,24
Différence d'estimation exercice N	1 157 580,05	
Différence d'estimation exercice N - 1	-881 629,14	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-32 802,25	-112 660,47
Différence d'estimation exercice N	-34 558,89	
Différence d'estimation exercice N - 1	-1 756,64	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-155 662,00	-52 596,54
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	198 567,59	160 337,87
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	26 606 551,69	27 273 358,91

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	9 196 948,99	34,57
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	9 196 948,99	34,57
Titres de créances	-	-
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	71 717 327,50	269,55
Actions	2 377 734,36	8,94
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	9 009 584,39	33,86	187 364,60	0,70	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	33 021,97	0,12
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	89 043,70	0,33
Hors-bilan								
Opérations de couverture	3 929 662,73	14,77	-	-	29 699 507,14	111,62	-	-
Autres opérations	12 106 613,52	45,50	-	-	25 981 544,12	97,65	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	72 806,88	0,27	308 324,65	1,16	2 015 873,56	7,58	1 231 042,23	4,63	5 568 901,67	20,93
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	33 021,97	0,12	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	89 043,70	0,33	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	29 699 507,14	111,62	-	-	-	-	3 929 662,73	14,77
Autres opérations	-	-	25 981 544,12	97,65	7 467 038,17	28,06	578 750,00	2,18	4 060 825,35	15,26

Répartition par devise

	USD	%	NOK	%	CHF	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	63 675,17	0,24	170 922,84	0,64
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	1 354 335,46	5,09	1 055 482,20	3,97	-	-	639 271,92	2,40
Comptes financiers	-	-	-	-	799,68	0,00	32 222,29	0,12
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	1 274 841,77	4,79	364 036,68	1,37	525 433,03	1,97	-	-
Comptes financiers	16 527,71	0,06	-	-	-	-	48,29	0,00

Répartition par devise (suite)

	USD	%	NOK	%	CHF	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	33 686 418,60	126,61	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	35 050 388,66	131,74	-	-	-	-	2 388 194,60	8,98

Débiteurs et créditeurs divers

	29/09/2023
Créances	
Achat à terme de devises	2 856 582,57
Contrepartie vente à terme de devises	2 151 768,83
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	287 635,51
Coupons à recevoir	5 820,79
Autre	788,36 ⁽¹⁾
Total créances	5 302 596,06
Dettes	
Vente à terme de devises	-2 164 311,48
Contrepartie achat à terme de devises	-2 769 986,77
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-18 374,89
Total dettes	-4 952 673,14
Total	349 922,92

(1) Reprise de provision commission mouvements

Souscriptions rachats

Parts émises	1 125,0000
Parts rachetées	7 050,0000

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,01
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instrument financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FRO007017488	OFI INVEST ACTIONS AMÉRIQUE I	1 268,00	583,46	739 827,28
FRO010645325	OFI INVEST ESG ALPHA YIELD I	0,2471	1 412 040,71	348 915,26
FRO010730630	OFI INVEST INFLATION EURO R	179,00	1 446,12	258 855,48
FRO010247072	OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON I	9,765	18 994,16	185 477,97
FRO011024249	OFI INVEST ISR CRÉDIT BONDS EURO I	85,00	1 288,00	109 480,00
FRO010838607	OFI INVEST ISR SMALL & MID CAPS EURO I	15,00	20 654,89	309 823,35
FRO010969550	OFI INVEST YIELD CURVE ABSOLUTE RETURN R	322,00	1 065,80	343 187,60
	<i>Sous-total</i>			2 295 566,94

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	366,85	192,66
Résultat	195 063,21	155 787,88
Total	195 430,06	155 980,54
Affectation		
Distribution	195 157,82	155 573,60
Report à nouveau de l'exercice	272,24	406,94
Capitalisation	-	-
Total	195 430,06	155 980,54
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	53 911,0000	59 836,0000
Distribution unitaire	3,62	2,60
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	3 529 837,39	3 649 969,60
Plus et moins-values nettes de l'exercice	109 701,96	267 808,41
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	3 639 539,35	3 917 778,01
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	3 639 539,35	3 917 778,01
Capitalisation	-	-
Total	3 639 539,35	3 917 778,01
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	53 911,0000	59 836,0000
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019
Actif net					
en EUR	26 606 551,69	27 273 358,91	35 903 943,53	34 238 323,46	38 948 902,88
Nombre de titres					
Parts	53 911,0000	59 836,0000	66 317,0000	72 288,4388	78 093,4388
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	493,52	455,80	541,39	473,63	498,74
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	3,62	2,60	0,81	1,13	4,42
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	-	-	-	-	-

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			8 648 510,36	32,51
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			8 648 510,36	32,51
ADYEN BV	EUR	46,00	32 462,20	0,12
AIR LIQUIDE	EUR	1 193,00	190 689,12	0,72
AIRBUS BR BEARER SHS	EUR	1 142,00	145 011,16	0,55
ALLIANZ SE-NOM	EUR	1 064,00	240 144,80	0,90
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	723,00	41 413,44	0,16
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	1 226,00	64 377,26	0,24
ARCADIS NV	EUR	237,00	10 096,20	0,04
ARCELORMITTAL SA	EUR	955,00	22 705,13	0,09
ASML HOLDING N.V.	EUR	733,00	409 820,30	1,54
AXA SA	EUR	5 852,00	164 909,36	0,62
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	16 392,00	126 382,32	0,48
BANCO SANTANDER SA	EUR	38 630,00	139 782,66	0,53
BAYERISCHE MOTORENWERKE	EUR	203,00	19 565,14	0,07
BEIERSDORF	EUR	567,00	69 259,05	0,26
BNP PARIBAS	EUR	2 840,00	171 621,20	0,65
BRENNTAG AG	EUR	691,00	50 774,68	0,19
CAIXABANK	EUR	17 107,00	64 767,10	0,24
CAP GEMINI SE	EUR	800,00	132 640,00	0,50
CARLSBERG B	DKK	212,00	25 342,20	0,10
CELLNEX TELECOM S.A.	EUR	1 316,00	43 388,52	0,16
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	EUR	3 804,00	110 582,28	0,42
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	EUR	2 005,00	114 044,40	0,43
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	1 482,00	48 639,24	0,18
DANONE SA	EUR	1 270,00	66 370,20	0,25
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	165,00	27 010,50	0,10
DEUTSCHE LUFTHANSA NOM	EUR	1 958,00	14 696,75	0,06
DEUTSCHE POST AG-NOM	EUR	876,00	33 756,66	0,13
DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	EUR	6 902,00	137 128,94	0,52
E.ON SE	EUR	10 902,00	122 102,40	0,46
EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	EUR	13 289,00	52 305,50	0,20
EIFFAGE	EUR	448,00	40 337,92	0,15
ENEL SPA	EUR	27 228,00	158 466,96	0,60
ENGIE SA	EUR	8 017,00	116 487,01	0,44
ENI SPA	EUR	4 708,00	71 825,25	0,27
ESSILOR LUXOTTICA SA	EUR	772,00	127 503,52	0,48
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	1 984,00	34 372,80	0,13
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	1 422,00	41 892,12	0,16
HERMES INTERNATIONAL	EUR	40,00	69 192,00	0,26
IBERDROLA SA	EUR	5 315,00	56 312,43	0,21
INDITEX	EUR	3 325,00	117 339,25	0,44
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	EUR	3 448,00	108 112,04	0,41

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
ING GROUP NV	EUR	11 408,00	143 170,40	0,54
KBC GROUPE	EUR	1 007,00	59 553,98	0,22
KERING	EUR	52,00	22 458,80	0,08
KERRY GROUP A	EUR	594,00	46 493,02	0,17
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	EUR	2 104,00	60 006,08	0,23
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	12 951,00	40 394,17	0,15
LEG IMMOBILIEN SE	EUR	281,00	18 360,54	0,07
LOREAL SA	EUR	530,00	208 396,00	0,78
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	607,00	434 854,80	1,63
MERCEDES BENZ GROUP AG	EUR	1 806,00	118 997,34	0,45
MERCK KGAA	EUR	404,00	63 892,60	0,24
MTU AERO ENGINES HLDG AG	EUR	353,00	60 627,75	0,23
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	EUR	578,00	213 339,80	0,80
NESTE CORPORATION	EUR	1 745,00	56 066,85	0,21
NOKIA OYJ	EUR	14 760,00	52 663,68	0,20
NORDEA BANK ABP	EUR	6 603,00	68 750,44	0,26
NOVARTIS AG-NOM	CHF	657,00	63 675,17	0,24
NOVO NORDISK AS	DKK	1 144,00	98 782,57	0,37
PANDORA AB	DKK	477,00	46 798,07	0,18
PERNOD RICARD	EUR	510,00	80 503,50	0,30
PROSUS N V	EUR	1 785,00	49 837,20	0,19
PRYSMIAN SPA	EUR	2 043,00	77 940,45	0,29
PUBLICIS GROUPE	EUR	1 494,00	107 209,44	0,40
QIAGEN NV	EUR	1 552,00	59 395,04	0,22
REPSOL	EUR	1 380,00	21 486,60	0,08
REXEL	EUR	1 518,00	32 333,40	0,12
SAFRAN	EUR	321,00	47 713,44	0,18
SANOFI	EUR	2 396,00	243 146,08	0,91
SAP SE	EUR	2 325,00	285 556,50	1,07
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	1 414,00	221 969,72	0,83
SIEMENS AG-NOM	EUR	1 779,00	241 339,14	0,91
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	634,00	30 432,00	0,11
SIGNIFY NV	EUR	625,00	15 943,75	0,06
SOCIETE GENERALE A	EUR	1 206,00	27 792,27	0,10
SOLVAY	EUR	623,00	65 321,55	0,25
SPIE SA	EUR	1 284,00	35 335,68	0,13
STELLANTIS NV	EUR	5 200,00	94 650,40	0,36
STMICROELECTRONICS NV	EUR	2 410,00	98 773,85	0,37
TELEFONICA SA	EUR	16 914,00	65 423,35	0,25
TELEPERFORMANCE SE	EUR	168,00	20 059,20	0,08
THALES SA	EUR	681,00	90 641,10	0,34
THYSSENKRUPP AG	EUR	2 886,00	20 854,24	0,08
TOTAL ENERGIES SE	EUR	5 424,00	337 969,44	1,27
UNICREDIT SPA	EUR	7 718,00	175 430,14	0,66
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	1 591,00	43 641,13	0,16

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
VINCI SA	EUR	1 471,00	154 484,42	0,58
VONOVIA SE NAMEN AKT REIT	EUR	2 786,00	63 548,66	0,24
WOLTERS KLUWER CVA	EUR	1 124,00	128 866,60	0,48
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			9 196 948,99	34,57
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			9 196 948,99	34,57
BELGIUM KINGDOM 0.35% 22/06/2032	EUR	80 095,00	61 914,63	0,23
BNP PARIBAS VARIABLE 04/06/2026	EUR	100 000,00	94 160,30	0,35
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040	EUR	95 000,00	60 696,40	0,23
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.25% 31/10/2030	EUR	9 000,00	7 776,73	0,03
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.45% 31/10/2071	EUR	32 000,00	13 542,33	0,05
BPIFRANCE SACA 2.875% 25/11/2029	EUR	400 000,00	393 108,16	1,48
BTF 0% 25/05/2032	EUR	70 000,00	52 827,60	0,20
BTPS 2.15% 01/03/2072	EUR	20 000,00	10 208,80	0,04
BTPS 3.25% 01/03/2038	EUR	12 000,00	9 929,83	0,04
BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 1.70% 15/08/2032	EUR	20 000,00	18 361,12	0,07
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.60% 01/08/2031	EUR	100 000,00	74 769,72	0,28
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.9% 01/04/2031	EUR	90 000,00	69 877,73	0,26
BUONI POLIENNALI DEL TES 0.95% 01/06/2032	EUR	60 000,00	44 906,91	0,17
BUONI POLIENNALI DEL TES 2.15% 01/09/2052	EUR	86 000,00	48 941,72	0,18
BUONI POLIENNALI DEL TES 2.5% 01/12/2032	EUR	170 000,00	145 049,09	0,55
ENEL FINANCE INTL NV 1.966% 27/01/2025	EUR	100 000,00	98 671,19	0,37
EUROPEAN UNION 0.30% 04/11/2050	EUR	9 000,00	3 880,41	0,01
EUROPEAN UNION 0.4% 04/02/2037	EUR	5 201,00	3 465,90	0,01
EUROPEAN UNION 3.25% 04/07/2034	EUR	107 000,00	105 853,30	0,40
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.5% 04/07/2044	EUR	40 000,00	37 015,43	0,14
FINNISH GOVERNMENT 0.0% 15/09/2030	EUR	56 000,00	44 778,72	0,17
FINNISH GOVERNMENT 0.125% 15/04/2052	EUR	20 000,00	8 012,48	0,03
FINNISH GOVERNMENT 0.5% 15/09/2029	EUR	22 000,00	18 804,19	0,07
FINNISH GOVERNMENT 0.50% 15/09/2027	EUR	100 000,00	90 257,59	0,34
FRANCE 0% 25/02/2026	EUR	160 000,00	148 177,60	0,56
FRANCE 0% 25/11/2030	EUR	340 000,00	271 211,20	1,02
FRANCE 0.5% 25/05/2040	EUR	55 034,00	33 289,50	0,13
FRANCE 0.5% 25/05/2072	EUR	44 172,00	13 808,03	0,05
FRANCE 0.5% 25/06/2044	EUR	188 609,00	100 940,92	0,38
FRANCE 0.50% 25/05/2029	EUR	250 000,00	216 529,90	0,81
FRANCE 1.25% 25/05/2034	EUR	50 000,00	40 446,20	0,15
FRANCE 1.5% 25/05/2031	EUR	510 000,00	454 134,01	1,71
FRANCE 1.5% 25/05/2050	EUR	81 575,00	50 543,78	0,19
FRANCE 1.75% 25/06/2039	EUR	23 977,00	18 691,30	0,07
FRANCE 1.75% 25/11/2024	EUR	60 000,00	59 695,13	0,22
FRANCE 4.25% 10/25/2023	EUR	70 000,00	72 806,88	0,27
FRANCE GOVT OF 0.75% 25/05/2053	EUR	132 625,00	61 067,77	0,23
FRANCE OAT 0.50% 25/05/2025	EUR	60 000,00	57 347,98	0,22
FRANCE OAT 2.25 05/25/2024	EUR	50 000,00	49 932,16	0,19

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FRANCE OAT 25/05/2045	EUR	60 000,00	55 788,15	0,21
FRENCH REPUBLIC 0% 25/03/2024	EUR	70 000,00	68 775,70	0,26
FRENCH REPUBLIC 0.5% 25/05/2026	EUR	280 000,00	261 486,29	0,98
FRENCH REPUBLIC 0.75% 25/05/2052	EUR	3 690,00	1 744,21	0,01
FRENCH REPUBLIC 1.25% 25/05/2036	EUR	2 606,00	2 004,18	0,01
INMOBILIARIA COLONIAL SO 2% 17/04/2026	EUR	100 000,00	95 804,50	0,36
IRELAND 1% 15/05/2026	EUR	30 000,00	28 529,17	0,11
IRELAND 1.5% 15/05/2050	EUR	17 979,00	11 426,17	0,04
IRISH 0.2% 18/10/2030	EUR	85 000,00	69 428,66	0,26
IRISH GOVT 0.55% 22/04/2041	EUR	50 000,00	30 240,72	0,11
ITALIAN REPUBLIC 0.25% 15/03/2028	EUR	240 000,00	202 918,47	0,76
ITALIAN REPUBLIC 0.5% 01/02/2026	EUR	1 060 000,00	981 036,34	3,69
ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/03/2037	EUR	21 000,00	13 033,66	0,05
ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/12/2031	EUR	324 000,00	247 217,64	0,93
ITALIAN REPUBLIC 1.65% 01/12/2030	EUR	190 000,00	158 910,33	0,60
ITALIAN REPUBLIC 3.8% 01/08/2028	EUR	230 000,00	227 968,05	0,86
ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	EUR	145 000,00	137 120,58	0,52
ITALIAN REPUBLIC 4.45% 01/09/2043	EUR	85 000,00	78 417,66	0,29
ITALY 4% 01/02/2037	EUR	30 000,00	27 698,33	0,10
KFW 0% 09/11/2028	EUR	85 000,00	71 853,05	0,27
KFW 0% 15/09/2031	EUR	45 000,00	34 650,45	0,13
KFW 0.375% 20/05/2036	EUR	30 000,00	20 533,60	0,08
KFW 0.75% 15/01/2029	EUR	15 000,00	13 225,25	0,05
KFW VAR 30/04/2027	EUR	105 000,00	93 204,30	0,35
KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2027	EUR	120 000,00	105 850,80	0,40
KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2031	EUR	31 867,00	24 441,03	0,09
KINGDOM OF BELGIUM 0.5% 22/10/2024	EUR	70 000,00	68 156,88	0,26
KINGDOM OF BELGIUM 0.65% 22/06/2071	EUR	22 659,00	7 759,78	0,03
KINGDOM OF BELGIUM 1.25% 22/04/2033	EUR	80 000,00	66 732,89	0,25
KINGDOM OF BELGIUM 1.4% 22/06/2053	EUR	47 525,00	26 836,41	0,10
KINGDOM OF BELGIUM 1.70% 22/06/2050	EUR	12 475,00	7 968,58	0,03
KINGDOM OF BELGIUM 1.90% 22/06/2038	EUR	60 000,00	47 881,02	0,18
KINGDOM OF BELGIUM 4.25% 28/03/2041	EUR	10 000,00	10 736,47	0,04
KINGDOM OF NETHERLANDS 0.5% 15/01/2040	EUR	130 000,00	85 196,19	0,32
KINGDOM OF NETHERLANDS 0.75% 15/07/2027	EUR	70 000,00	64 558,15	0,24
KINGDOM OF NETHERLANDS 2.5% 15/01/2033	EUR	20 000,00	19 350,13	0,07
KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2028	EUR	490 000,00	422 531,90	1,59
KINGDOM OF SPAIN 1% 31/10/2050	EUR	13 000,00	6 192,07	0,02
KINGDOM OF SPAIN 1.45% 30/04/2029	EUR	7 000,00	6 316,52	0,02
KINGDOM OF SPAIN 1.60% 30/04/2025	EUR	70 000,00	68 371,08	0,26
KINGDOM OF SPAIN 1.85% 30/07/2035	EUR	21 000,00	16 833,30	0,06
KINGDOM OF SPAIN 1.9% 31/10/2052	EUR	30 000,00	18 005,17	0,07
KINGDOM OF SPAIN 1.95% 30/07/2030	EUR	40 000,00	36 149,72	0,14
KINGDOM OF SPAIN 2.35% 30/07/2033	EUR	40 000,00	35 238,54	0,13
KINGDOM OF SPAIN 2.55% 31/10/2032	EUR	253 000,00	234 607,87	0,88

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
KINGDOM OF SPAIN 2.7% 31/10/2048	EUR	30 000,00	22 979,96	0,09
KINGDOM OF SPAIN 3.45% 30/07/2066	EUR	20 000,00	16 005,94	0,06
KINGDOM OF SPAIN 3.55% 31/10/2033	EUR	122 000,00	119 520,46	0,45
KINGDOM OF SPAIN 3.9% 30/07/2039	EUR	80 000,00	76 982,10	0,29
KINGDOM OF SPAIN 4.7% 30/07/2041	EUR	34 000,00	35 843,38	0,13
KINGDOM OF SPAIN 5.75% 30/07/2032	EUR	6 000,00	6 942,01	0,03
KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052	EUR	40 000,00	16 472,80	0,06
NETHERLANDS GOVERNMENT 0% 15/07/2030	EUR	160 000,00	130 648,00	0,49
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.25% 15/07/2029	EUR	30 000,00	25 669,69	0,10
NRW.BANK 0.625% 02/02/2029	EUR	90 000,00	78 489,99	0,30
OAT 4% 25/04/2055	EUR	45 935,00	47 571,92	0,18
OBRIGACOES DO TESOURO 0.7% 15/10/2027	EUR	3 000,00	2 747,67	0,01
PORTUGAL 1% 12/04/2052	EUR	17 000,00	8 232,83	0,03
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2033	EUR	240 000,00	198 766,52	0,75
REPUBLIC FRENCH 4.5% 25/04/2041	EUR	41 424,00	46 191,70	0,17
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 15/07/2024	EUR	120 000,00	116 655,60	0,44
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2030	EUR	154 000,00	125 332,90	0,47
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/02/2029	EUR	96 000,00	83 549,97	0,31
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.75% 20/03/2051	EUR	30 000,00	15 358,71	0,06
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.85% 30/06/2120	EUR	30 000,00	10 442,39	0,04
REPUBLIC OF AUSTRIA 3.15% 20/06/2044	EUR	30 000,00	28 092,81	0,11
REPUBLIC OF BELGIUM 0.10% 22/06/2030	EUR	27 117,00	22 057,82	0,08
REPUBLIC OF BELGIUM 0.4% 22/06/2040	EUR	50 000,00	29 061,78	0,11
REPUBLIC OF ITALY 1.35% 01/04/2030	EUR	80 000,00	66 589,10	0,25
REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045	EUR	38 000,00	20 985,07	0,08
REPUBLIC OF ITALY 1.65% 01/03/2032	EUR	70 000,00	56 219,14	0,21
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050	EUR	34 000,00	21 278,69	0,08
REPUBLIC OF ITALY 3.1% 01/03/2040	EUR	24 000,00	18 979,57	0,07
REPUBLIC OF ITALY 3.35% 01/03/2035	EUR	16 000,00	13 988,24	0,05
REPUBLIC OF PORTUGAL 1.15% 11/04/2042	EUR	14 488,00	9 118,87	0,03
REPUBLIC OF PORTUGAL 2.25% 18/04/2034	EUR	8 537,00	7 531,41	0,03
REPUBLIC OF PORTUGAL 2.875% 15/10/2025	EUR	20 000,00	20 431,90	0,08
REPUBLIC OF PORTUGAL 2.875% 21/07/2026	EUR	34 000,00	34 005,20	0,13
REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/02/2045	EUR	1 378,00	1 406,50	0,01
REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/04/2037	EUR	2 756,00	2 854,29	0,01
REPUBLIC OF PORTUGAL 4.125% 14/04/2027	EUR	20 000,00	21 005,30	0,08
REPUBLIC OF PORTUGAL 5.65% 15/02/2024	EUR	70 000,00	72 961,19	0,27
SPAIN 1% 30/07/2042	EUR	77 000,00	44 478,74	0,17
SPANISH GOVERNMENT 0.85% 30/07/2037	EUR	66 000,00	43 336,23	0,16
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Organismes de placement collectif			8 439 204,08	31,72
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			8 439 204,08	31,72
AMUNDI INDEX SOLUTIONS SICAV AMUNDI MSCI SWITZERLAND ETF	EUR	17 920,00	179 379,20	0,67
AVIVA AMERIQUE	EUR	1 268,00	739 827,28	2,78
AVIVA INVESTORS ALPHA YIELD	EUR	0,2471	348 915,26	1,31
AVIVA INVESTORS EURO CREDIT BONDS	EUR	85,00	109 480,00	0,41
AVIVA INVESTORS JAPON	EUR	9,765	185 477,97	0,70
DB X TRACKERS II SICAV DB X TRACKERS II EUROZONE GOV UCITS E	EUR	5 957,00	1 205 458,52	4,53
ISHARES IV PLC MSCI USA ESG ENHANCED UCITS ETF	EUR	194 040,00	1 423 865,52	5,35
ISHARES IV PUBLIC LIMITED COMPANY UCITS ETF	EUR	126 580,00	878 085,46	3,30
ISHARES JP MORGAN EM LOCA GOV BOND UCITS ETF USD DIST EUR	EUR	19 583,00	791 740,69	2,98
ISHARES PLC - ISHARES CORE FTSE 100 UCITS ETF	EUR	13 245,00	113 575,88	0,43
ISHARES SURO HIGH YIELD CORP BOND UCITS ETF	EUR	8 958,00	798 897,73	3,00
ISHARES VII PLC - ISHARES CORE MSCI PACIFIC EX JAP ETF	EUR	953,00	140 929,64	0,53
LYXOR EURO GOVERNMENT BOND DR UCITS ETF	EUR	3 930,00	611 704,50	2,30
OFI INVEST INFLATION EURO R	EUR	179,00	258 855,48	0,97
OFI INVEST ISR SMALL & MID CAPS EURO I	EUR	15,00	309 823,35	1,16
OFI INVEST YIELD CURVE ABSOLUTE RETURN R	EUR	322,00	343 187,60	1,29
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			27 987,07	0,11
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			27 987,07	0,11
Appel marge EUR G1	EUR	29 219,98	29 219,98	0,11
Appel marge GBP G1	GBP	7 859,99	9 061,55	0,03
Appel marge USD G1	USD	-1 722,54	-1 626,96	-0,01
ED/202406/C/98.25	USD	200,00	11 806,38	0,04

Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
ED/202406/C/98.5	USD	-200,00	-9 445,10	-0,04
EMINI RUSSE 1223	USD	-6,00	20 897,28	0,08
EURO BOBL 1223	EUR	5,00	-5 050,00	-0,02
EURO BUND 1223	EUR	5,00	-8 760,00	-0,03
EURO BUXL 1223	EUR	2,00	-14 320,00	-0,05
EURO STOXX 50 1223	EUR	25,00	-20 370,00	-0,08
EURO-BTP FU 1223	EUR	-3,00	16 660,00	0,06
EURO-OAT FU 1223	EUR	-1,00	2 620,00	0,01
LONG GILT 1223	GBP	22,00	-9 061,56	-0,03
S&P 500 EMI 1223	USD	4,00	-35 074,37	-0,13
SFR/202409/P/94.5	USD	61,00	28 447,46	0,11
SFR/202409/P/94.63	USD	-311,00	-179 917,36	-0,68
SFR/202409/P/94.75	USD	250,00	177 095,63	0,67
US 10YR ULTRA T 1223	USD	-33,00	81 303,82	0,31
US 2 YR NOT 0124	USD	39,00	-17 418,51	-0,07
US ULTRA BOND C 1223	USD	7,00	-48 081,17	-0,18
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			-	-
Créances			5 302 596,06	19,93
Dettes			-4 952 673,14	-18,61
Comptes financiers			-56 021,73	-0,21
ACTIF NET			26 606 551,69	100,00